



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA
Code du produit : 1272_236728_237930_237985

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Domestique
Fonction ou catégorie d'utilisation : Engrais

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Comercial Química Massó, S.A.
C/Viladomat, 321, 5º
08029 Barcelona - SPAIN
T +34 934 952 500 (Spain), +33 (0)478 640 797 (France), +39 02 0996 6107 (Italy), +48 22 4656 550 (Poland), +420 241006570 (Czech Republic),
+361 433 4849 (Hungary), +90 212 324 94 00 (Turkey) - F +34 934 952 502
msds.support@cqmasso.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 704 100 087 (España)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Phrases supplémentaires : Ne pas avaler.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

8.1.4. DNEL et PNEC

Manganese disodium EDTA (15375-84-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	25000 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	12 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	2,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	3 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	12500 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2,67 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,27 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,07 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,208 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	64 mg/l

Bis (2-hydroxybenzyl) ethylenediamine diacetic , Iron -potassium complex (HBED) (1463474-95-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,83 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,8 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,62 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,42 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	3,2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,32 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	46 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	11,5 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	1,15 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1,6 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	47,7 mg/l



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Eviter toute exposition inutile. Réduire à un minimum la production de poussières.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes. Protection lunettes universal (EN 166)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée dans le lieu de travail devrait prendre en compte tous les facteurs pertinents; manipulé d'autres exigences physiques (protection contre les coupures / piqûre, protection thermique) chimiques, ainsi que les spécifications fournies par le fournisseur de gants. Il gants résistants aux produits chimiques selon la norme EN 374. Les gants est recommandé avec un indice de protection 3; correspondant > 60 minutes de temps de perméation Par exemple le caoutchouc nitrile, le caoutchouc néoprène, le chlorure de polyvinyle et d'une épaisseur de 0,34 mm.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat. P1 (EN 149)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou dans les endroits confinés. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: rouge.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Non applicable



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: $\geq 40 \text{ g/m}^3$
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: $> 200 \text{ }^\circ\text{C}$
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 7 – 9
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Eau: $\approx 40 \text{ g/l}$
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: < -2
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à $50 \text{ }^\circ\text{C}$	: Pas disponible
Masse volumique	: $450 - 700 \text{ kg/m}^3$
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à $20 \text{ }^\circ\text{C}$	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'aggrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non établi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Manganese disodium EDTA (15375-84-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
CL50 Inhalation - Rat	> 5,16 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class Method)

Bis (2-hydroxybenzyl) ethilenediamine dieacetic , Iron -potassium complex (HBED) (1463474-95-4)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 4,2 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 7 – 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 7 – 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Manganese disodium EDTA (15375-84-5)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study)
---------------------------	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Manganese disodium EDTA (15375-84-5)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
-----------------------------	--

Danger par aspiration : Non classé



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2 Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Manganese disodium EDTA (15375-84-5)

CE50 - Crustacés [1]	100,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	649,3 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	≥ 25,7 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '35 d'

Bis (2-hydroxybenzyl) ethylenediamine diacetic , Iron -potassium complex (HBED) (1463474-95-4)

CL50 - Poisson [1]	> 120 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 120 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 294 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	27,3 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21'

12.2. Persistance et dégradabilité

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< -2
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Mobilité dans le sol	Non établi.
----------------------	-------------



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Ontwikkeling

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas été effectuée.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH). Données modifiées en parallèle à la version précédente.



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Inflammabilité (solide, gaz)	Ajouté	
	Date d'émission	Modifié	
1.2	Fonction ou catégorie d'utilisation	Ajouté	
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Ajouté	
4.1	Premiers soins après inhalation	Ajouté	
4.1	Premiers soins après ingestion	Ajouté	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets	Ajouté	
4.3	Autre avis médical ou traitement	Ajouté	
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Ajouté	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Ajouté	
5.3	Protection en cas d'incendie	Ajouté	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté	
6.1	Équipement de protection	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage	Ajouté	
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.2	Produits incompatibles	Ajouté	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Ajouté	
7.3	Utilisations finales spécifiques	Ajouté	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Équipement de protection individuelle	Ajouté	



COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321 5º - 08029 Barcelona - SPAIN
Tel. 34 934 952 500 - Fax 34 934 952 502
E-mail : masso@cqm.es
www.cqm.es - www.cqmasso.com

ANTI-CHLOROSE REVERDISSANT MAGMA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par
le Règlement (UE) 2020/878
Numéro de référence: 1272
Date d'émission: 08/04/2021 Date de révision: 07/04/2021 Remplace la
version de: 02/02/2017 Version: 2.0

10.2	Stabilité chimique	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11.1	Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Ajouté	
12.2	Persistance et dégradabilité	Ajouté	
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté	
13.1	Recommandations pour l'élimination des déchets	Ajouté	
13.1	Ecologie - déchets	Ajouté	
16	Conseils de formation	Ajouté	
16	Sources des données	Ajouté	
16	Autres informations	Ajouté	

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Conseils de formation : Les travailleurs doivent avoir une formation spécifique des risques.

Autres informations : Aucun(e).

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos meilleures connaissances actuelles. Aucune partie de son contenu ne doit être considéré comme une garantie, expresse ou implicite, à des propriétés spécifiques et / ou conditions d'utilisation des produits. Dans tous les cas, il est de la responsabilité des utilisateurs d'adapter les recommandations et de déterminer l'aptitude d'un produit pour une application ou un usage particulier. Pour cette raison entre autres, nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou frais causés par les aspects relatifs à la manutention, le stockage, l'utilisation ou l'élimination des produits.